



PLAN LOCAL D'URBANISME



RÈGLEMENT GRAPHIQUE – 1/5000^{ème} RÉVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N° 4b

ENQUÊTE PUBLIQUE

vu pour être annexé à l'arrêté
du conseil municipal
en date du 10 septembre 2024

le maire, Laurent LEMARCHAND



RÈGLEMENT GRAPHIQUE

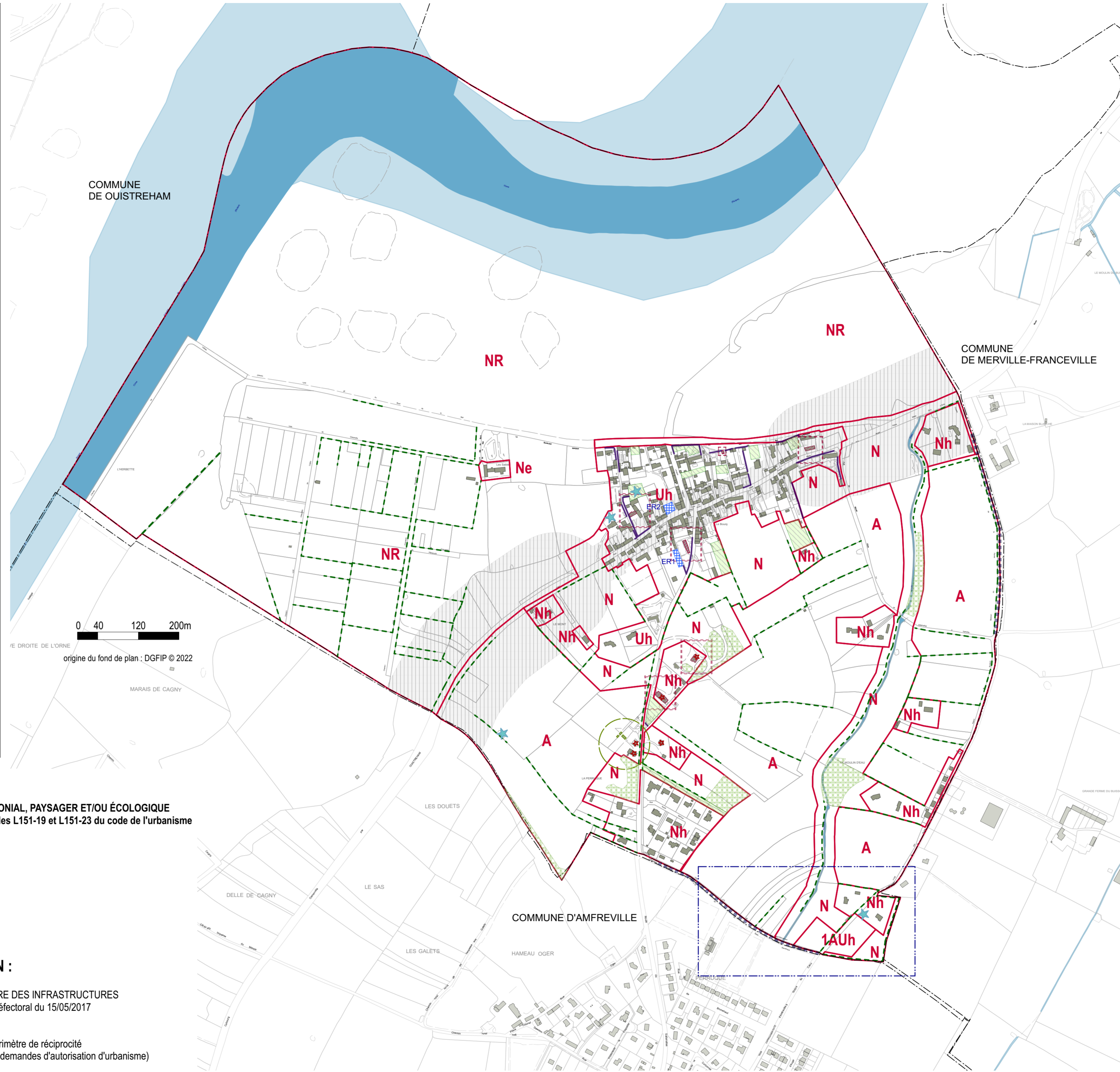
- LIMITE DE ZONE
- ESPACES BOISÉS CLASSÉS EXISTANTS OU À CRÉER
> article L113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme
- EMBLEMES RÉSERVÉS (ER) au profit de la commune
> article L151-41 du code de l'urbanisme
 - ER1 - Agrandissement du cimetière 350m²
 - ER2 - Création d'un accès 350m²
- Chemin à préserver
> article L151-38 du code de l'urbanisme
- BÂTIMENT POUVANT FAIRE L'OBJET
D'UNE DEMANDE DE CHANGEMENT DE DESTINATION
- SECTEUR DE PARCS, JARDINS ET ESPACES VERTS À CONSERVER
> articles L151-23 et L151-24 du code de l'urbanisme
- SECTEUR COUVERT PAR DES O.A.P. SECTORIELLES
> article L151-6 et suivants du code de l'urbanisme

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL, PAYSAGER ET/OU ÉCOLOGIQUE repérés en application des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme

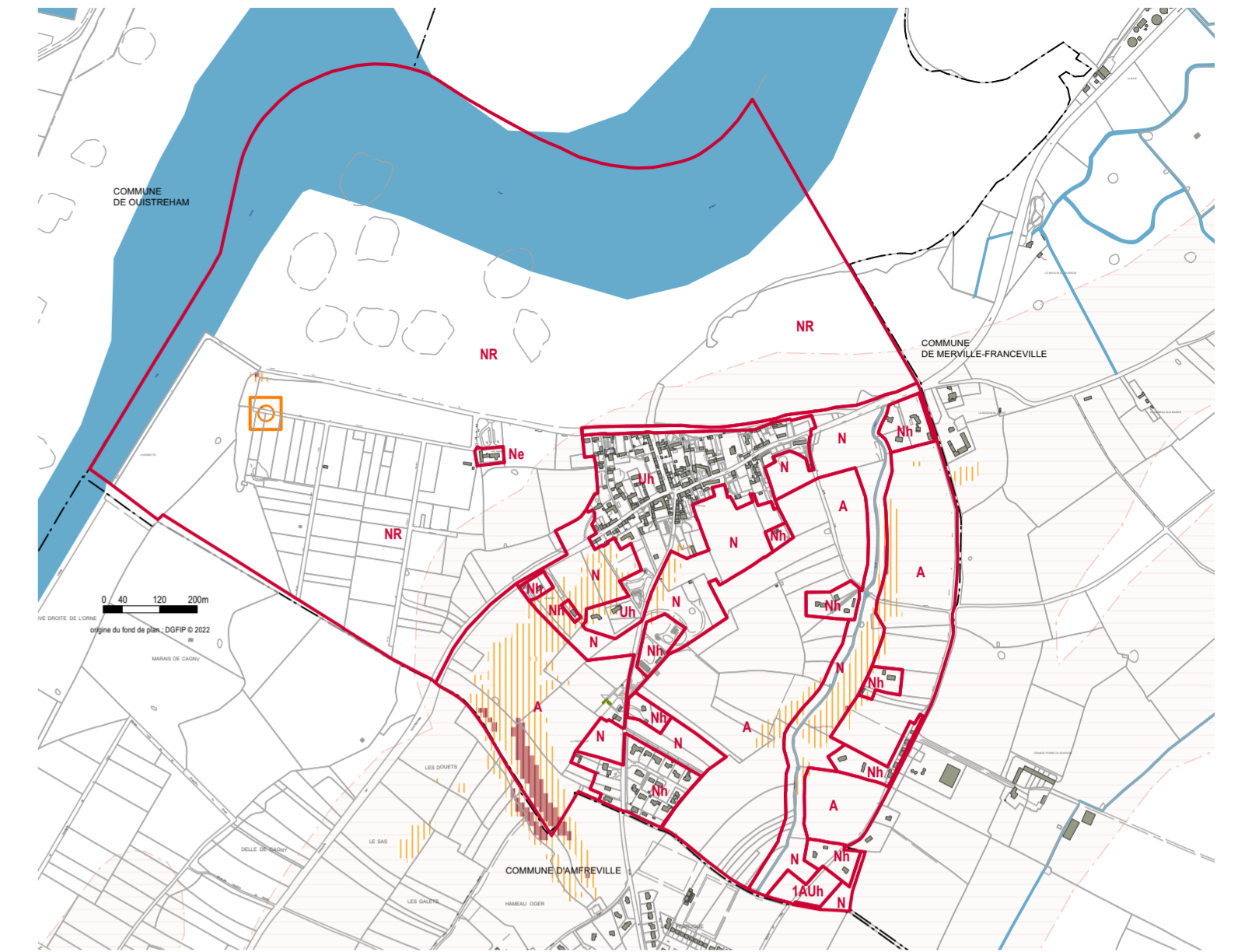
- MAILLAGE DE HAIES
- BATIMENTS
- Murs à conserver
- MARES

POUR INFORMATION :

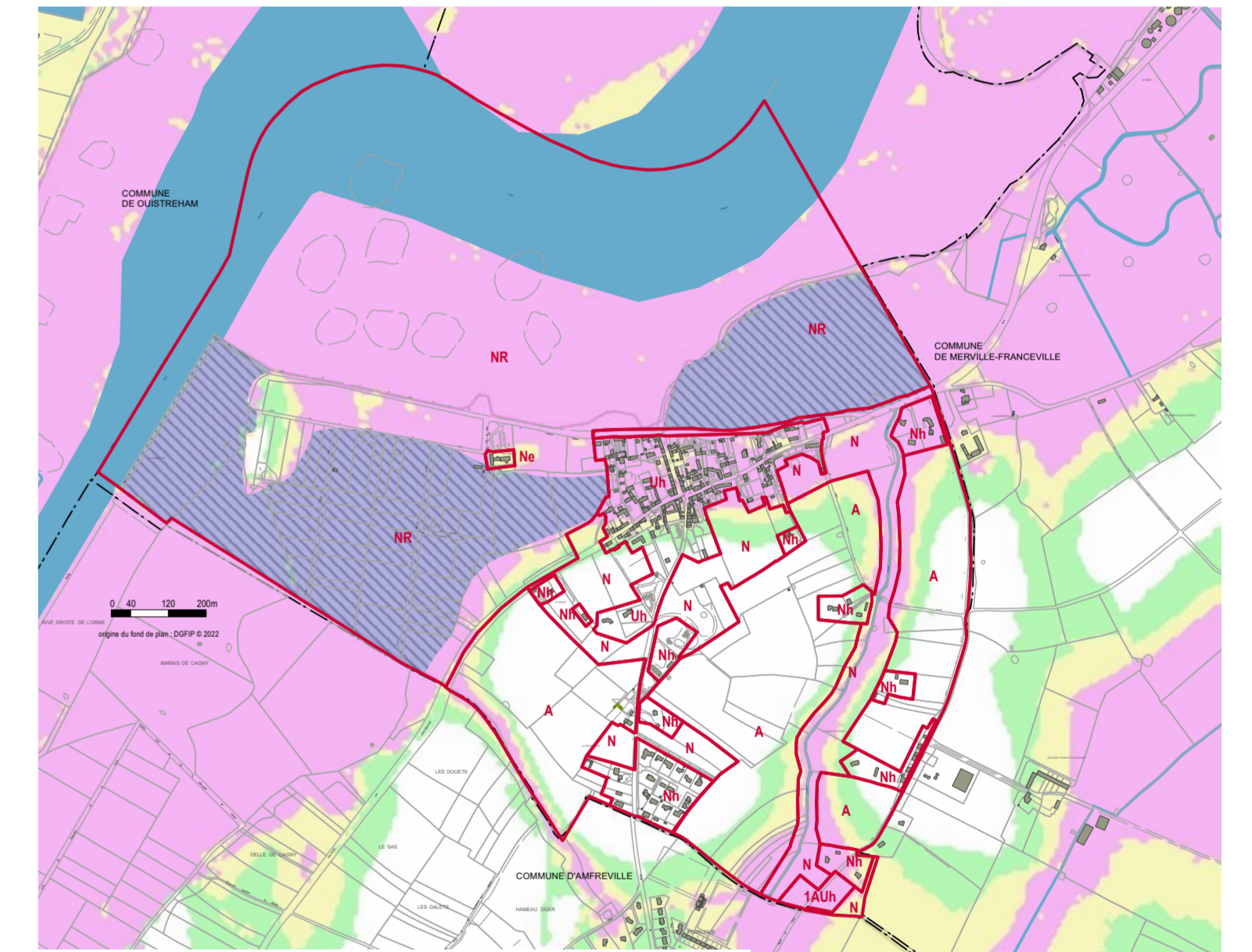
- CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES arrêté préfectoral du 15/05/2017
- Bâtiment agricole et périmètre de réciprocité
(> à actualiser lors des demandes d'autorisation d'urbanisme)



RISQUES NATURELS LIÉS AUX SOLS - 1 / 12 500^{ème}



RISQUES NATURELS LIÉS À L'EAU - 1 / 12 500^{ème}



POUR INFORMATION

- RISQUES NATURELS :**
extrait de l'Atlas des zones inondables
État de la connaissance au 05/12/2016
source : DRSA
- ZONE INONDABLE BÉNÉFICIAIRE
D'UNE PROTECTION PARTICULIÈRE**
Statut source à l'entretien et l'entretien des ouvrages
- PROFONDEUR DE LA NAPPE PHRÉAQUE
EN PÉRIODE DE TRES HAUTES EAUX**
Mise à jour : février 2014
source : DRSA
- CAVITÉS :**
source : DRSA
 ancienne carrière - Site BASIAS
- extrait de la carte des glissements de terrain**
État de la connaissance à septembre 2004
source : DRSA
- PENTE FORTE
- PENTE MODÉRÉE
- extrait de la carte de l'Atlas retrait-gonflement
des argiles au 1er janvier 2020**
source : BRGM
- SOLS ARGILEUX - à très moyen